

Le service vacances de :

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

**CORSIC'AVENTURE**
14 - 17 ANS

CIRCUIT ITINÉRANT EN CORSE

REF : 049 029 001

Circuit itinérant en Corse
19 jours**LE SITE****Situation géographique :**

Oubliez tout et partez à la découverte de l'une des plus belles îles du monde ! La Corse, c'est la mer et la montagne, de splendides forêts, des villages typiques et des plages de rêve...

Cadre de vie :

L'hébergement se fera sous tentes et/ou à la belle étoile dans plusieurs campings tout au long du séjour (tentes fournies) et également lors d'une étape dans un Point accueil Jeune. Les jeunes participeront au montage et démontage des tentes, à la vie collective (préparation des repas, élaboration des menus, etc...) avec l'aide de l'équipe d'animation. Le groupe sera en autonomie, et prendra en charge tous les aspects de la vie quotidienne avec l'aide de l'équipe d'animation, et modulera son séjour en fonction de ses souhaits.

**Effectif** : 24 participants**1^{ER} ET DERNIER REPAS SERVIS**

Le premier repas et le dernier repas servis dépendront des horaires aller/retour des différents transports.

TRANSPORT

Voyage en train au départ de **Paris (Gare de Lyon ou Massy), Le Mans, Angers, Nantes**, jusqu'à Marseille ou Toulon.

Ferry (voyage de nuit sur le pont, pas de cabine) de **Marseille ou Toulon** jusqu'à **Bastia ou Ajaccio** puis autocar jusqu'au camping.

Les horaires précis vous seront communiqués dans la convocation environ 15 jours avant le départ.

Sur place : Le groupe utilisera les transports locaux pour se déplacer.

ATTENTION ! Carte d'identité OU passeport en cours de validité obligatoire pour ce séjour (voyage bateau).

**F.O.L 49 - VACANCES POUR TOUS**
14 BIS AVENUE MARIE TALET - 49100 ANGERSAgrégé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours
Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930

LES ACTIVITÉS

Équipés d'un sac à dos et de bonnes chaussures de marche, les jeunes découvriront la Corse du Sud dans un cadre naturel grandiose.

Les jeunes resteront 4 à 7 jours sur le même camping afin de visiter les environs.

Pour aller d'une étape à une autre ils utiliseront les transports locaux. Le matériel de camping sera transité par un minibus.

LES GRANDES ÉTAPES :

Corte / Vivario : au cœur des montagnes, découverte de **villages pittoresques** et **randonnée** accompagnée d'un guide de haute-montagne.

Porto-Vecchio : troisième ville de Corse, c'est une station balnéaire attractive grâce à son littoral et ses **magnifiques plages** de sable fin. **Baptême de plongée** en demi-groupe, encadré par un club, dans une eau chaude et transparente.

Excursion à Bonifacio (depuis Porto-Vecchio) : site extraordinaire de par sa situation, avec sa **forteresse millénaire**, ses dizaines de **monuments historiques**, ses **maisons perchées** à 60 mètres au-dessus de la mer, Bonifacio a de quoi satisfaire toutes les curiosités.

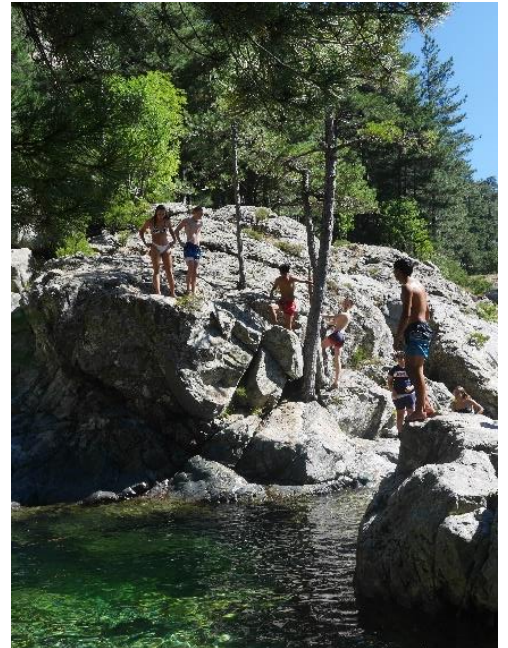
Porticcio : étape agréable pour alterner entre **plages** et **balades à pied** dans le maquis verdoyant. Activité **canyoning** : toboggans, sauts dans les cascades et torrents, encadré par un moniteur professionnel.

Ajaccio : ville hors du temps et pleine de charme. Se perdre dans son labyrinthe de ruelles ombragées, se balader sur les remparts de la citadelle, flâner sur le port...

Tout au long du séjour, le groupe pourra profiter des **magnifiques plages** pour **se détendre** et **se baigner**.

Documents obligatoires pour les activités nautiques :

- Test Pass Nautique **ou copie** du brevet de natation de 50 m.
- Certificat médical d'aptitude à la plongée
- Autorisation parentale pour la pratique de la plongée



L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT :

A la disposition du groupe, mais aussi de chaque participant afin de passer les meilleures vacances possibles, elle aidera à la mise en place du programme d'activités quotidien, afin de favoriser l'autonomie, dans le respect mutuel des règles de vie et du matériel. Vous devez également respecter les règles de vie qui impliquent quelques contraintes sans lesquelles toute vie de groupe est impossible. L'équipe est composée d'un.e directeur.trice et de trois animateurs.trices (1 pour 8 jeunes en moyenne).



L'ALIMENTATION :

Les repas seront élaborés sur place par nos équipes d'animation. Les jeunes seront susceptibles de participer à cette mission, afin que ce moment puisse être convivial et éducatif. Nous favorisons une alimentation de qualité, équilibrée, variée, en quantité suffisante, en portant une attention toute particulière à l'hygiène. L'animateur sensibilisera les jeunes au gaspillage, au partage et à la propreté.

↳ **Allergies et régimes alimentaires :** **Informez votre point de vente AU MOMENT DE l'inscription en cas de PAI d'allergie, ou de régime particulier** et transmettez-nous tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les prescriptions alimentaires liées à la pathologie du jeune. Si la sécurité physique du jeune ne peut être garantie, nous nous réservons le droit d'éconduire son inscription.

↳ **Respect des convictions, idéaux philosophiques et religieux :** Dans la mesure du possible, une offre de repas alternatifs sera proposée. Par contre notre cuisine n'a pas vocation à servir des repas liés à des prescriptions religieuses (halal ou casher).

LE QUOTIDIEN :

L'organisation des moments de la vie quotidienne répondra aux besoins physiques d'alimentation, de repos et d'hygiène des jeunes et sera l'occasion de favoriser l'accession à l'autonomie :

- réveil individualisé et petit déjeuner échelonné
- repas conviviaux propices à l'échange
- vigilance sur les moments de toilette intime et de rangement de leur lieu de vie
- temps libres et de détente possibles chaque jour afin de permettre à chacun de vivre ses vacances à son rythme
- temps calme aménagé avant le coucher pour amener les jeunes progressivement au sommeil.

Les jeunes auront la responsabilité du rangement et de la propreté de leur lieu de vie.

Les séjours itinérants proposés par la fédération des Œuvres Laïques du Maine et Loire (FOL49) s'appuient sur de nombreux objectifs pédagogiques :



- Permettre au jeune d'être acteur de ses vacances.
- Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble ».
- Amener le jeune à prendre conscience des effets de ses actes sur l'environnement.
- Favoriser la prise de responsabilités.
- Encourager les découvertes et susciter les curiosités.

Il est donc important que le jeune puisse s'exprimer tout au long du séjour. Il aura la possibilité d'échanger régulièrement avec l'équipe d'animation en abordant notamment les thèmes de la nourriture, des choix des activités, du rythme du séjour....

LES QUARTIER LIBRES :

La vie collective impose des contraintes à chacun. La liberté ne pourra pas être totale car toujours limitée par notre souci de sécurité et par la nécessité de préserver un rythme de vie normal. Des possibilités de « quartier libre » vous seront proposées mais toujours dans des cadres géographiques et des créneaux horaires bien définis par l'équipe d'encadrement. Ils se dérouleront par petits groupes de 3 jeunes au minimum.

L'ALCOOL/LA CIGARETTE :

La consommation de boissons alcoolisées sera interdite sous toutes ses formes.

Il est difficile d'interdire à un jeune de fumer surtout si ce dernier en a l'habitude. Cependant les jeunes et l'équipe d'animation définiront ensemble des règles précises permettant le respect de chacun : fumeurs et non-fumeurs. La consommation de cigarettes devra être réduite au maximum et se faire dans des lieux isolés du groupe et en dehors des temps d'activités.

AVOIR DES NOUVELLES DES JEUNES :

Vous pourrez obtenir des nouvelles du déroulement du séjour **grâce à un blog** (prestataire indépendant de notre organisme) de manière sécurisée, privée, et gratuite. Les équipes d'animation publieront des articles contenant du texte et/ou des photos et vidéos. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et de nous retourner le document relatif au Droit à l'image.

Il est possible que des nouvelles ou des photos ne soient postées sur le blog que tous les deux ou trois jours du fait de l'itinérance, la priorité étant donnée à l'encadrement des jeunes lors des animations.

Adresse du site : <https://www.ondonedesnouvelles.com/>

Le code d'accès vous sera communiqué dans votre espace client à l'onglet info séjour. Evitez le moteur de recherche Internet Explorer.



Si vous avez le besoin urgent de joindre le jeune, contactez-nous au 02.41.96.11.56. Nous vous mettrons en relation avec l'équipe d'animation.



COURRIER : Du fait du caractère itinérant du séjour, les jeunes restent plusieurs jours sur chaque camping, il est donc très difficile pour eux de recevoir du courrier.



ATTENTION !

Si le **comportement** du jeune était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de **RENVOI** pourrait être prise à son encontre, **FRAIS DE RETOUR A VOTRE CHARGE...**

ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.
En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

Les vêtements et matériels perdus ou oubliés ne sont pas couverts par notre assurance.

PRÉPARER VOTRE SÉJOUR



TROUSSEAU : en complément de la fiche trousseau type qui vous a été remise

ATTENTION : réduisez les quantités préconisées, les affaires doivent tenir dans un sac à dos !

Les vêtements simples et confortables sont préférables aux vêtements neufs et fragiles, trop contraignants pour les conditions du séjour (les facteurs de poids et d'encombrement sont ici notre principale préoccupation).

Au-delà de 12 ans nous estimons que le jeune est capable d'assumer seul la gestion de son trousseau. **Aucun contrôle ne sera alors effectué.**

Toutes les pièces du trousseau devront être marquées **au nom complet** de votre enfant. Ce marquage devra être indélébile et résister au lavage **Nous ne pourrons pas engager notre responsabilité en cas de disparition de linge non ou insuffisamment marqué.**

Attention : Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge dans les campings si besoin, à la main ou dans des laveries automatiques (la lessive sera fournie).

Séjour itinérant : Nécessité d'être équipé d'un SAC A DOS de 60L maximum (du matériel commun sera rajouté aux affaires personnelles)

- 1 duvet
- 1 matelas mousse style randonnée (pas de matelas gonflable)
- 1 popote (verre, assiette, bol, couverts)
- 1 lampe torche
- 1 spray anti moustique
- 1 maillot ou slip de bain, **caleçons et shorts interdits dans les piscines des campings**
- 1 petit sac à dos (pouvant contenir les affaires nécessaires pour une randonnée à la journée (gourde, casquette, crème solaire...))

Chaussures : (*remplace ce qui est indiqué dans la fiche trousseau qui vous a été remise*)

- 1 paire de sandales ou tongs
- 1 paire de bonnes chaussures de marche ou baskets en bon état
- 1 paire de vieilles baskets ou chaussures d'eau (pour l'activité canyoning)

L'Argent de poche :

Une somme de 30 € est amplement suffisante. Cette somme peut être confiée à l'équipe d'animation. Si le jeune souhaite la gérer lui-même cela reste sous son entière responsabilité.



SANTE : En cas de traitement médical ou de problème de santé particulier, veuillez-nous le faire savoir dès l'inscription pour préparer au mieux la venue de l'enfant.

Il est interdit d'apporter des médicaments sans **prescription médicale** (ordonnance d'un médecin). Si vous bénéficiez de la **C.M.U.**, n'oubliez pas de prévenir le directeur et de fournir l'attestation.

Si le jeune est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si le jeune a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments (en quantité suffisante pour le séjour) que vous donnez au responsable à l'arrivée sur site ou à l'animateur responsable du voyage en cas de transfert. Les éventuels frais médicaux sont avancés par le centre, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement (sauf si vous nous avez fourni une attestation CMU en cours de validité).

L'utilisation du téléphone mobile :

Le téléphone mobile est un outil de communication très utilisé par les jeunes y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances, de ce fait l'équipe d'animation **régulera son utilisation sur nos séjours**. En cas d'utilisation abusive, celui-ci pourra être saisi par l'équipe d'animation et restitué en fin de séjour.

Les objets de valeur :

La nature du séjour **nous conduit à fortement déconseiller la présence de tout objet de valeur** (vêtements de marque, bijoux, téléphone mobile, tablette, console de jeux, etc...).



AVANT LE DEPART :

DOCUMENTS À TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT

- La Fiche de renseignements médicaux et individuels complétée et signée
- Un Certificat médical d'aptitude à la plongée
- L'Autorisation parentale pour l'activité plongée (document joint)
- Le Test Pass Nautique (document joint) ou copie du Brevet de natation de 50 m
- L'Autorisation pour le droit à l'image
- Une copie de la carte Vitale ou de l'attestation de droits à la sécurité sociale

LE JOUR DU DÉPART

Le jeune devra avoir sur lui :

- Carte d'identité OU passeport (original en cours de validité au nom du jeune)

Dans sa valise :

- La Fiche trousseau (utilisez le trousseau type qui vous a été remis, et reportez-vous à la rubrique « Trousseau » de cette fiche pour les spécificités de ce séjour)

En l'absence de l'un de ces papiers ou si l'un des papiers fournis ne correspond pas à la demande ou n'est plus en cours de validité, nous serons dans l'obligation de refuser le départ du jeune à vos frais (cf. conditions d'annulation).

Durant le séjour, les papiers resteront sous la responsabilité du jeune ou peuvent être conservés par le directeur.trice.

BON SÉJOUR AVEC VACANCES POUR TOUS !



Le service vacances de :



**AUTORISATION PARENTALE
Pour l'activité plongée au club**

Ref 049 029 001 CORSIC'AVENTURE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur* :

Demeurant :

et agissant en qualité de (père - mère – tuteur*), autorise (mon fils – ma fille – l'enfant*) NOM – Prénom :

.....

à pratiquer l'activité plongée pendant son séjour en Corse du Sud.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

DATE :

SIGNATURE :

* rayer les mentions inutiles



Test Pass Nautique

Test préalable à la pratique des activités aquatiques subaquatiques et nautiques obligatoire dans les accueils collectifs de mineurs.

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles. Arrêté du 28 février 2022 relatif à la modification de la dénomination du test réglementaire dit test «d'aisance aquatique»)

À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

Activités concernées :

Canoë, kayak, raft et toute embarcation propulsée à la pagaie > le canyonisme > la nage en eau vive > le surf, le ski nautique, la planche à voile, le radeau et activités de navigation associées, la navigation à la voile > activités de glisse aérotractée nautique

LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : personnes ayant le titre de maître-nageur-sauveteur (MNS), du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), les détenteurs du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES), du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), du diplôme d'Etat (DEJEPS) et (DESJEPS) des spécialités nautiques et aquatiques considérées, ou dans le cadre scolaire, les autorités de l'éducation nationale .

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

Titulaire du diplôme

N° Obtenu le

Atteste que le mineur (Nom, Prénom) :

Né(e) le : / /

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Test réalisé : avec brassière sans brassière

Résultat du test : satisfaisant non satisfaisant

Fait le : à

Signature :

Cachet :